

**ARRETE N°AP2024/618**

OBJET : DELEGATION DE FONCTIONS DONNEE A MONSIEUR JACQUES-ALAIN BENISTI, VICE-PRESIDENT DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET MODIFICATION DE L'ORDRE DU TABLEAU DES VICE-PRESIDENTS

LE PRÉSIDENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-2 et L.5211-9, qui autorisent le président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents,

Vu l'article 12 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et l'article 59 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu le procès-verbal et la délibération CM2020/07/09/01 du 9 juillet 2020 portant élection du président de la Métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2020/07/20/01 du 20 juillet 2020 fixant le nombre des vice-présidents et la composition du Bureau de la Métropole du Grand Paris,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 25 septembre 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection des conseillers métropolitains membre du bureau, notamment à l'élection de Monsieur Jacques-Alain BENISTI en qualité de 1^{er} conseiller métropolitain membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris,

Vu l'arrêté n°AP2020/99 en date du 8 octobre 2020 portant délégation de fonctions donnée à Monsieur Jacques-Alain BENISTI, 1^{er} conseiller métropolitain membre du Bureau délégué auprès du président en charge du suivi « Inventons la Métropole du Grand Paris » et des grandes opérations métropolitaines,

Vu la délibération CM2024/10/11/01-1 en date du 11 octobre 2024 portant notamment élection du 20^{ème} vice-président suite à la démission de Monsieur Sylvain BERRIOS,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 11 octobre 2024 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection Monsieur Jacques-Alain BENISTI en qualité de 20^{ème} vice-président,

Considérant les nécessités de fonctionnement de l'administration métropolitaine et de continuité du service public,

Considérant que le président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de fonctions aux vice-présidents qui siègent au sein du Bureau de la Métropole,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté n°AP2020/99 en date du 8 octobre 2020 est abrogé.

ARTICLE 2 : Monsieur Jacques-Alain BENISTI, 20^{ème} vice-président, est délégué au suivi d'« Inventons la Métropole du Grand Paris » et des grandes opérations métropolitaines.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur général des services de la Métropole du Grand Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de Région Ile-de-France et fera l'objet d'une publication. Il sera en outre notifié à l'intéressé.

Fait à Paris, le

28 OCT. 2024

Le président de la Métropole du Grand Paris


Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison